

11^È TOURNOI DES LUMIERES

OPEN A ET B - 13 DECEMBRE 2025

ARTICLE 1 : PRÉSENTATION

ORGANISATION

Le club Echiquier des Lions – Lyon Oullins (Rhône) organise un tournoi rapide le samedi 13 décembre 2025 (11^e tournoi des lumières).

Ce tournoi se déroule dans le cadre du téléthon 2025.

L'équipe d'arbitrage est constituée par :

- › **Arbitre principal** : Christophe MATHIEU agrée Fide (AO2)
- › **Arbitres assistants** : Jean-Stéphane CADOUX (AFC)



ADRESSE

Le tournoi se tient dans les locaux de l'école Antoine CHARIAL.

ECOLE ELEMENTAIRE ANTOINE CHARIAL

31 RUE ANTOINE CHARIAL

69003 LYON

CONDITIONS D'ADMISSION DES JOUEURS

Ce tournoi est ouvert à tout joueur respectant les conditions d'admission suivantes :

- › **Tenue et comportement correct**
- › **Licence A ou B pour la saison en cours à la FFE** ou code FIDE d'une autre fédération reconnue par la FIDE (différent du code FRA)
- › Respect des règles sanitaires en vigueur le jour de la compétition

Ce tournoi est constitué de deux opens :

- › **Open A** : réservé aux joueurs de plus de 1400 elo rapide, sauf dérogation de l'organisateur, avec accord de l'arbitre
- › **Open B** : réservé aux joueurs de moins de 1600 elo rapide, sauf dérogation de l'organisateur, avec accord de l'arbitre

Les joueurs entre 1400 et 1600 Elo rapide, pourront choisir leur tournoi.

Un joueur ne disposant pas d'Elo rapide sera évalué sur la base de son Elo lent, ou de son Elo estimé en fonction de son âge.

ARTICLE 2 :

RÈGLES

Règles du Jeu d'Échecs telle qu'adoptée par le 93^e Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde). Ces Règles du Jeu d'Échecs sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

L'article A.5 s'applique pour l'ensemble de la compétition, relatif aux règles du jeu rapide.

APPARIEMENTS

Les appariements se font au Système Suisse intégral (pas de système accéléré ni de protection de club), à l'aide du logiciel SharlyChess 3.3.6.

Les appariements seront disponibles en temps réel sur le site de la FFE, de même que la publication des résultats.

Seront appariés à la 1^{re} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription. La licence B peut être prise sur place.

Un joueur ne souhaitant pas jouer une ronde ou désirant se retirer de la compétition, devra prévenir l'arbitre au plus tard avant la fin de la ronde précédente.

ARTICLE 3 : RONDES ET CADENCE

Chacun des deux opens se déroule en :

7 RONDES

10 MINUTES + 3 SECONDES PAR COUP

ARTICLE 4 : HORAIRES

Horaire de Jeu : Ronde 1 à 14H00 – 7 rondes. Fin du tournoi vers 18h40.

Ouverture de la salle pour pointage : 12h30

Clôture des inscriptions, de la vérification des licences et du pointage : 13h45

A titre indicatif, l'horaire prévisionnel des rondes est le suivant :

- | | |
|-------------------|---------------------------|
| › Ronde 1 : 13h30 | › Ronde 5 : 16h10 |
| › Ronde 2 : 14h10 | › Ronde 6 : 16h50 |
| › Ronde 3 : 14h50 | › Ronde 7 : 17h30 |
| › Ronde 4 : 15h30 | › Remise des prix : 18h15 |

ARTICLE 5 : INSCRIPTIONS ET PRIX

Les inscriptions sont réalisées en ligne, accessible via le site web de l'échiquier des lions :

[HTTPS://WWW.ECHIQUIERDESLIONS.FR](https://www.echiquierdeslions.fr)

Il est également possible de s'inscrire sur place, dans la limite des places acceptées le jour de la compétition, en fonction des règles sanitaires imposées par la préfecture et la ville de Lyon.

DROITS D'INSCRIPTIONS :

- › Jeunes : 9 € (2€ reversés au téléthon)
- › Adulte : 14 € (2€ reversés au téléthon)
- › Majoration de 3 euros pour paiement sur place

250€ de prix sont garantis sur l'open A, s'il y a au moins 80 participants au tournoi (open A et B confondus).

PRIX

Les prix sont attribués au classement.

- › **Pour l'Open A :**
 - 1^{er} : 120€
 - 2^e : 80€
 - 3^e : 50€
 - Coupes pour la meilleure féminine et par tranches élo
- › **Pour l'Open B :**
 - Coupes au général, par catégorie d'âge + prix spéciaux.

Les prix ne sont pas cumulables. Si un joueur peut se voir attribuer plusieurs prix, l'ordre d'attribution est : prix au général, par tranche Elo, par catégorie, prix spéciaux.

Le détail des prix sera affiché en début de 4^e ronde.

ARTICLE 6 : CLASSEMENT

Le classement est réalisé en fonction du nombre de points de parties obtenu (1 pour un gain, ½ pour un nul, 0 pour une défaite). Les départages utilisés pour établir le classement général sont, dans l'ordre :

- › Nombre de victoires
- › Buchholz tronqué
- › Performance

ARTICLE 7 : FORFAIT ET EXCLUSION

DELAI DE FORFAIT

Le forfait est constaté à l'issu du temps révolu disponible pour la partie, soit 10 minutes. En cas de forfait, le joueur doit justifier celui-ci à l'arbitre, avant de pouvoir être réintégré dans le tournoi. Deux forfaits conduisent à l'exclusion du tournoi.

En cas de difficulté pour se rendre sur le lieu du tournoi, les arbitres pourront être contactés :

CHRISTOPHE MATHIEU : 06 85 35 99 53

JEAN-STÉPHANE CADOUX : 06 31 92 46 91

EXCLUSION

Un joueur pourra être exclu du tournoi dans l'un des cas suivants :

- › Non-respect de la « Charte du Joueur »
- › 2 forfaits justifiés ou un forfait non justifié
- › Nul entre joueurs par accord mutuel sans réel combat sur l'échiquier

Un joueur exclu ne peut prétendre à aucun prix.

ARTICLE 8 : FIN DE PARTIE

En fin de partie, le joueur gagnant saisit son résultat sur les écrans mis à sa disposition. En cas de nul, c'est le joueur menant les blancs qui réalise la saisie.

PERTE DE PARTIE

Une partie sera déclarée perdue dans les cas suivants :

- › Sonnerie ou vibration de téléphone portable ou de tout autre appareil connecté (montre, appareil photo, etc.).
- › Discussion sur la partie en cours dans la salle de jeu

ARTICLE 9 : NULLE PAR ACCORD MUTUEL

Les joueurs étant tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE, une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'issue d'un réel affrontement sur l'échiquier.

ARTICLE 10 : RAPPELS

Le refus d'application du protocole sanitaire en vigueur le jour de la compétition vaut pour exclusion du tournoi.

Les points suivants sont en particulier à noter :

- › Les participants acceptent la réglementation anti-dopage du ministère des Sports.
- › Accès à la salle interdit aux spectateurs. Un joueur ayant terminé son match est considéré comme spectateur et doit sortir de la salle après avoir vérifié l'enregistrement correct de son résultat
- › Pas de nourriture ou de boisson dans la salle de jeu
- › Toute sortie de la salle de jeu est définitive, sauf pour demande d'intervention auprès de l'arbitre (erreur d'enregistrement de résultat, déclaration de forfait)

Les joueurs ne doivent posséder aucun moyen électronique de communication dans la salle de jeu. Ceux-ci sont tolérés dans un sac à condition d'être éteints. Tout son émis (sonnerie, alarme, ou vibrer) entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.

Les discussions sont interdites en salle de jeu.

Il est demandé aux joueurs de respecter les jeux et équipements mis à leur disposition durant la compétition.

Les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

Samedi 13 décembre 2025

L'ARBITRE PRINCIPAL

Christophe MATHIEU



L'ORGANISATEUR

Yves GUILLERME

